

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

17/10/2013

Dossier complet le

24/10/2013

N° d'enregistrement

2013-1254

1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble d'habitations composé de 259 logements répartis en 7 bâtiments, parcelle AI 617, rue Jules Ferry sur la commune d'Hénin-Beaumont (62)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEVERINI PIERRES & LOISIRS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CHAILLET Christophe - Directeur des projets

RCS / SIRET

3 2 9 6 6 7 1 8 2 0 0 0 7 8

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° : Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale	Création d'une SHON estimée à 19 700 m ² .
6°d) : Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	Route d'une longueur de 370 m : voie à usage privée de desserte de la résidence

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet prévoit la création de 259 logements répartis en 7 bâtiments sans sous-sol le long de la rue Jules Ferry sur un site de 23506 m² (parcelle AI 617). Des aménagements de voiries, la création de 259 places de stationnements (non ouvertes au public, attribuées aux occupants des logements) et l'aménagement d'espaces verts (plantation de 130 arbres) complètent le programme sur la parcelle. La voie d'accès comporte deux entrées : une (double) sur la rue du Tilloy et une sur la rue Jules Ferry. Toutes deux sont à usage privé, limitées par un portail d'accès.

cf. Annexe 4 (plan de masse du projet)

4.2 Objectifs du projet

L'assiette foncière du projet, acquise depuis plusieurs années par la société SEVERINI Pierres et Loisirs, se trouve dans une zone en pleine mutation urbaine.

Le projet, tel que défini aujourd'hui, répond à une demande locale forte de logements dans une typologie diversifiée. 259 logements du type 2 au type 4 seront ainsi construits au sein d'un ensemble collectif offrant de larges espaces verts communs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux envisagés seront réalisés en deux tranches distinctes, chacune disposera d'un accès indépendant et limité (portail), l'un sur la rue du Tilloy et l'autre rue Jules Ferry.

La tranche 1, composée de 90 logements environ, sera réalisée sur une période de 15 mois.

La tranche 2, composée de 169 logements durera quant à elle une vingtaine de mois.

D'une architecture sobre et pérenne les bâtiments seront implantés en favorisant très largement des zones communes d'espaces verts.

Aucun sous-sol n'est envisagé pour accueillir le stationnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble des logements collectifs sont destinés à la vente.

Chaque acquéreur fera donc partie d'une copropriété gérée par un syndic. Les espaces communs, engazonnés ou imperméabilisés, seront donc entretenus par la copropriété. Un règlement de copropriété sera ainsi annexé à chaque acte de vente.

Aucune autre installation commune ne sera réalisée.

L'exploitation de chacun des bâtiments sera donc limitée, chaque acquéreur gérant «en bon père de famille» le logement qu'il aura acquis.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation.

En revanche, un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-11 du code de l'environnement a été déposé (rubrique 2.1.5.0 de l'article R.214-1 - loi sur l'eau), accompagné d'une notice des incidences du projet sur les sites NATURA 2000.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Aucune procédure d'autorisation.

Formulaire établi dans le cadre de la demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet :	23506 m ²
SHON estimée :	19700 m ²
Emprise des bâtiments :	7050 m ²
Emprise des voiries et stationnements :	7324 m ²
Emprise des espaces verts et allées piétonnes :	9132 m ²
Nombre de logements - Nombre de places de stationnements :	259 unités - 259 unités
Nombre d'arbres plantés	130 unités

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelle cadastrale 617
Section AI
Commune d'Hénin-Beaumont

Rue Jules Ferry
62110 HENIN-BEAUMONT

cf. Annexe 2 (plan de situation)

Coordonnées géographiques¹

Long. 02 ° 57 ' 06 " E

Lat. 50 ° 24 ' 41 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 02 ° 57 ' 02 " E

Lat. 50 ° 24 ' 46 " N

Point d'arrivée :

Long. 02 ° 57 ' 08 " E

Lat. 50 ° 24 ' 38 " N

Communes traversées :

Hénin-Beaumont

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est actuellement scindé en deux espaces distincts:

- moitié nord-ouest occupée par le centre cynophile héninois : infrastructures du centre et pelouses entretenues délimitées par différentes clôtures. Outre ces installations, présence d'un ancien blockhaus enseveli sous une butte de terre;
- moitié sud-est : terrain en friche.

cf. Annexe 3 (photographies du site)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

SCOT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin approuvé le 11 février 2008
Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin approuvé le 27 juin 2008
PLU de la commune d'Hénin-Beaumont

Site en zone 1AU du PLU d'Hénin-Beaumont : zone naturelle destinée à une urbanisation à court ou moyen terme. Sa vocation est essentiellement affectée au développement de l'habitation et aux activités qui en sont le complément naturel.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non
SCOT

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 6
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 6
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du réseau routier national et du réseau ferré dans le département du Pas-de-Calais approuvé par arrêté préfectoral du 15 octobre 2012.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Risque Inondation de la commune d'Henin-Beaumont prescrit par arrêté préfectoral du 30 octobre 2001 pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est localisé sur des remblais anthropiques constitués de scories provenant d'anciennes exploitations minières qui peuvent être impactés en métaux lourds (d'après les résultats d'analyses en laboratoire). Une analyse sur ces remblais a montré que les métaux ne seraient pas lixiviables. Enfin, en cas d'excavation, ces matériaux seront gérés conformément à la réglementation. Aucune exposition à ces matériaux n'existera pour les futurs occupants du site une fois le projet réalisé. Dans cette optique, un plan de gestion est en cours de réalisation conformément à la norme NFX-31-620.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est à 9400 m à l'est : Pelouses métallicoles de la Plaine de la Scarpe (directive Habitat). cf. Annexe 7
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune d'Henin-Beaumont, différentes zones appartiennent à l'ensemble du "Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais", classé patrimoine mondial de l'UNESCO. Le site le plus proche appartenant à cet ensemble se trouve à 600 m à l'ouest de la parcelle du projet. cf. Annexe 8

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun forage d'eau ne sera réalisé au droit du site. En phase chantier, de l'eau sera utilisée pour les usages domestiques principalement (réseau public de la commune) : volume faible. En phase d'exploitation, l'eau potable sera distribuée à l'ensemble des logements créés (réseau public de la commune).
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les études réalisées, la nappe souterraine de la craie est rencontrée à plus de 8 m de profondeur au droit du site. Le projet n'aura donc pas d'impact sur l'écoulement de cette ressource. Il est prévu de stocker et d'infiltrer les eaux pluviales au droit du site par l'intermédiaire de noues et de structures réservoirs sous chaussées (selon les mesures compensatoires du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau). Un essai de lixiviation sur un échantillon de remblais a mis en évidence le caractère non mobile des polluants présents. L'incidence de cette infiltration sur la qualité des eaux souterraines sera négligeable. Un contrôle du caractère non lixiviable des polluants présents dans les mâchefers sera néanmoins renouvelé au droit de chaque zone d'infiltration.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La différence entre cote du projet et cote topographique actuelle est faible. Le projet engendrera peut-être un léger excédent de matériaux. Ces éventuels matériaux excédentaires, s'ils ne peuvent pas être réutilisés sur site, seront gérés conformément à la réglementation sur les déchets (une analyse sur les remblais a déjà été réalisée).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet modifiera l'occupation des sols du site. Néanmoins, il n'est localisé sur aucun périmètre présentant un intérêt écologique, et n'est pas non plus implanté sur une zone particulière des trames vertes et bleues (cf. Annexe 9). Le site est actuellement artificialisé (principalement occupé par des pelouses au nord-ouest et un terrain en friche au sud-est) et selon les observations déjà effectuées, il ne présente pas d'intérêt écologique particulier.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone à sensibilité particulière n'a été recensée.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est actuellement localisé sur une parcelle identifiée au PLU dans une zone naturelle destinée à être aménagée.</p> <p>Le site ne présente pas d'intérêt écologique particulier (pelouses entretenues pour l'activité cynophile, friches) et se trouve dans un environnement urbain et industriel.</p> <p>Il prévoit l'aménagement d'espaces verts sur une superficie de 8773 m2.</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>A priori, le site est peu vulnérable aux risques naturels. La commune est concerné par un PPRI pour des phénomènes de remontée de nappe (or le site est en sensibilité faible selon les données du BRGM et la nappe est à une profondeur de plus de 8 m au droit du terrain) et de ruissellement et coulée de boue.</p> <p>Zone de sismicité faible</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les remblais de scories présents au droit du site sont impactés en métaux lourds qui en cas d'exposition avec une population pourrait être responsable d'éventuels risques sanitaires.</p> <p>Néanmoins, ces métaux ne sont pas apparus lixiviables sur un échantillon analysé (potentiellement pas de risque pour le milieu eau souterraine).</p> <p>Dans le cadre du projet, les solutions de réhabilitation s'orientent vers le recouvrement/ confinement des remblais par des surfaces imperméabilisées (bâtiments, voiries) ou les aménagements des espaces verts (terre végétale d'apport) afin de limiter les risques d'exposition.</p>
Commodités de voisinage	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le bruit généré par le projet sera celui lié aux travaux réalisés avec engins. Cet impact sera limité dans le temps et restera à priori de faible intensité par l'utilisation de matériels respectant les normes en vigueur.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, le bruit généré par le projet sera limité au trafic routier engendré par les logements créés. Il sera limité par une faible vitesse de circulation (entrée/sortie de résidence) et par une répartition sur les deux voies desservant le projet (rue Jules Ferry et rue du Tilloy).</p>
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations engendrés par le projet seront celles éventuellement générées lors de la phase de travaux par les engins de chantiers.</p>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'impact pour le voisinage sera limité dans le temps et devrait être de faible intensité compte tenu des travaux prévus.</p>

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, des lampadaires, de capacité lumineuse adaptée et raisonnable, seront implantés sur le projet de façon à éclairer prioritairement les entrées de bâtiments et les zones de stationnements. Leurs emplacements seront étudiés afin de limiter la dispersion lumineuse vers l'extérieur (les bâtiments, les arbres plantés feront notamment en partie écran).</p> <p>Les abords (entrée/sortie) du terrain bénéficieront également de l'éclairage public existant sur les rues Jules Ferry et du Tilloy.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les polluants atmosphériques rejetés seront faibles et liés au trafic routier du personnel et au fonctionnement des engins de chantier.</p> <p>En phase d'exploitation, les rejets polluants dans l'air seront équivalents à ceux générés par des habitations (à savoir principalement liés aux émissions potentielles des systèmes de chauffage). Le trafic des véhicules des résidents sera également source d'émissions de polluants dans l'atmosphère.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les rejets hydrauliques devraient être nuls ou faibles.</p> <p>En phase d'exploitation, les rejets d'eaux pluviales seront gérés selon les solutions étudiées (mesures compensatoires) dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau : collecte et infiltration des eaux pluviales des bâtiments dans des noues et des voiries/aires de stationnement dans des structures réservoirs sous chaussées. L'infiltration sera réalisée dans le sous-sol du site (analyse ayant montré le caractère non lixiviable des métaux présents dans les remblais sur un échantillon de sol (résultat qui sera contrôlé par d'autres prélèvements et analyses), nappe suffisamment profonde et perméabilité des sols acceptable).</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, la production de déchets sera répartie principalement entre déchets inertes et DIB. Ils seront triés sur site pour être revalorisés et/ou éliminés conformément à la réglementation</p> <p>En phase d'exploitation, les effluents domestiques seront rejetés au réseau d'assainissement communal.</p> <p>Les habitations produiront des déchets ménagers qui seront collectés et éliminés selon la réglementation en vigueur sur la commune.</p> <p>Enfin, l'entretien ponctuel des espaces verts nécessitera une gestion appropriée (selon les possibilités offertes sur la commune) des déchets verts générés.</p>
	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera une modification de l'usage du sol au droit de la parcelle, prévue dans les documents d'urbanisme (zone 1AU du PLU : zone naturelle destinée à une urbanisation à court ou moyen terme).</p> <p>La seule activité humaine exercée actuellement sur le site est celle du centre cynophile héninois dans sa moitié nord-ouest. Le projet engendrera un déménagement de ces activités.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Localisation des milieux naturels remarquables (ZNIEFF, PNR) - partie 5.2.
Annexe 7 : Localisation des sites NATURA 2000 - partie 5.2.
Annexe 8 : Localisation des sites recensés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO - partie 5.2.
Annexe 9 : Localisation des espaces recensés dans les trames vertes et bleues - partie 6.1.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à MERIGNAC le, 24 octobre 2013.

Signature

SEVERINI PIERRES & LOISIRS
Les Diamants n° 1161 - route Jean Briaud
070010
33693 MERIGNAC CEDEX

SEVERINI PIERRES & LOISIRS

PROJET DE CONSTRUCTION DE 259 LOGEMENTS
Parcelle AI 617, rue Jules Ferry à Héning-Beaumont (62)

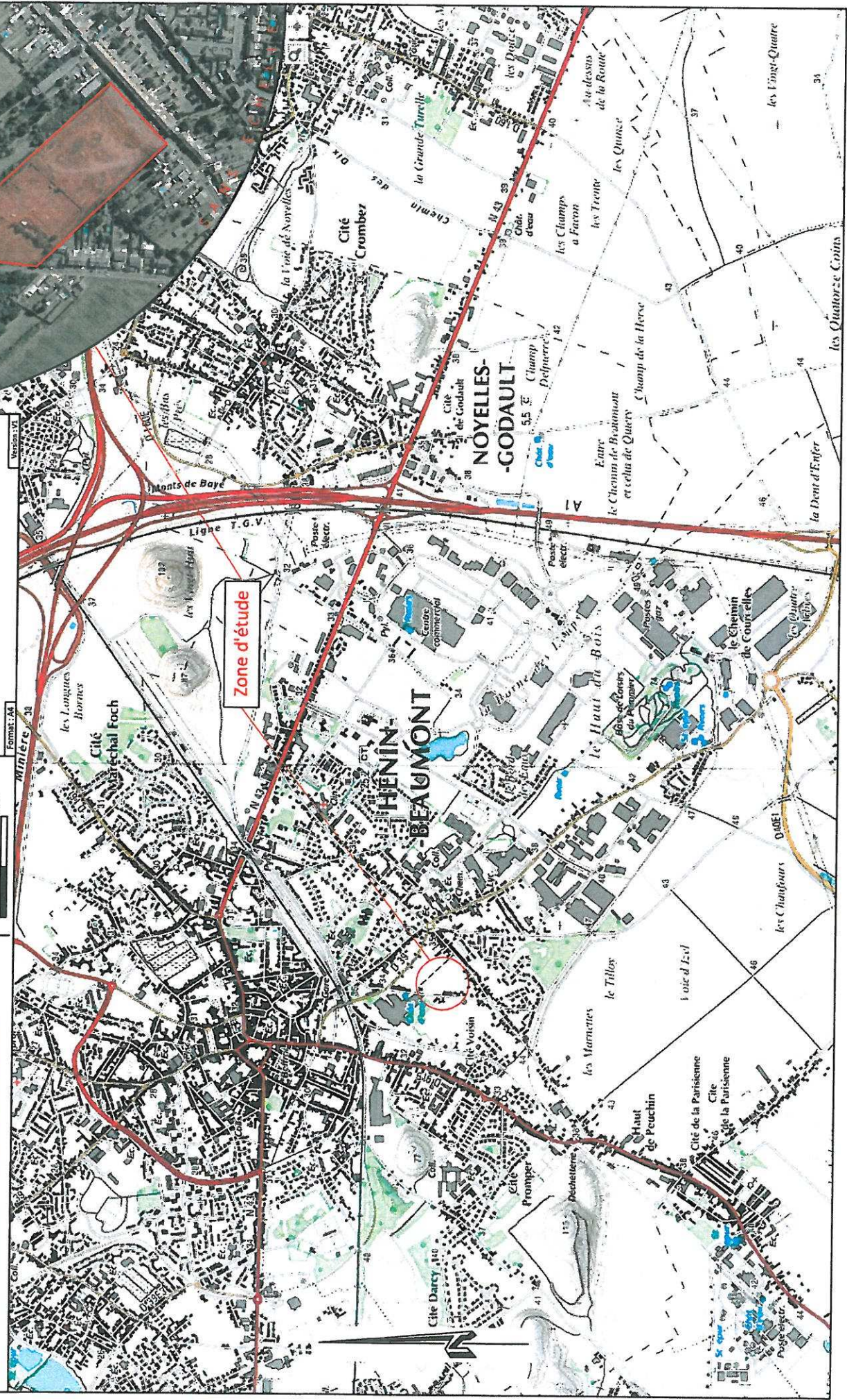
Affaire° : R_VAL83

Date : 23/07/2013

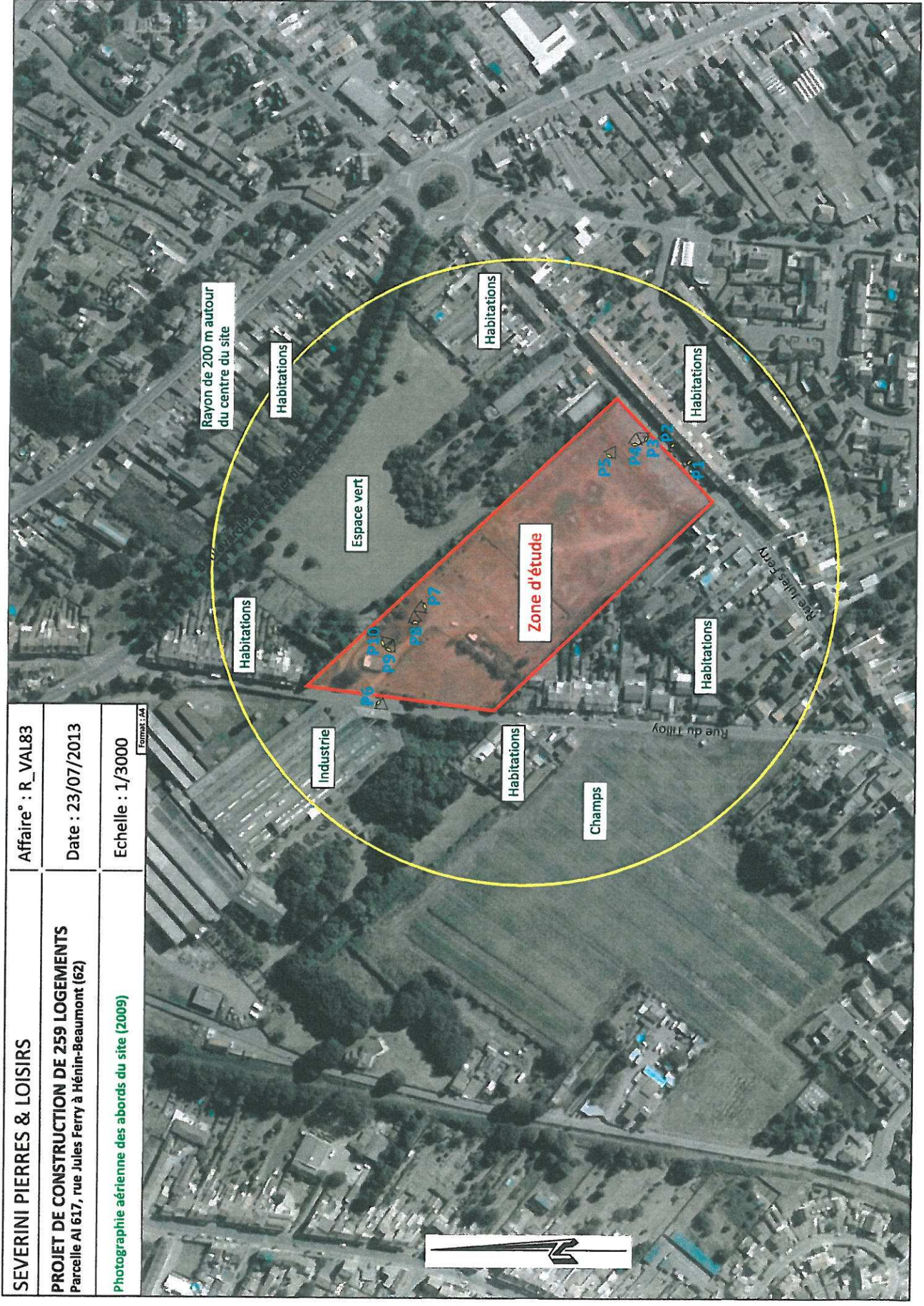
Echelle : 1/25 000

Figure 1 : Plan de situation

Aucxer



Anaxes 3 AS



SEVERINI PIERRES & LOISIRS	Affaire° : R_VAL83
PROJET DE CONSTRUCTION DE 259 LOGEMENTS Parcelle AI 617, rue Jules Ferry à Hénilin-Beaumont (62)	Date : 23/07/2013
Photographie aérienne des abords du site (2009)	Echelle : 1/3000 Format : A4

La localisation cartographique des prises de vue figure sur l'Annexe 5.

Photographie P1



Voisinage du site au sud : rue Jules Ferry

Photographie P2



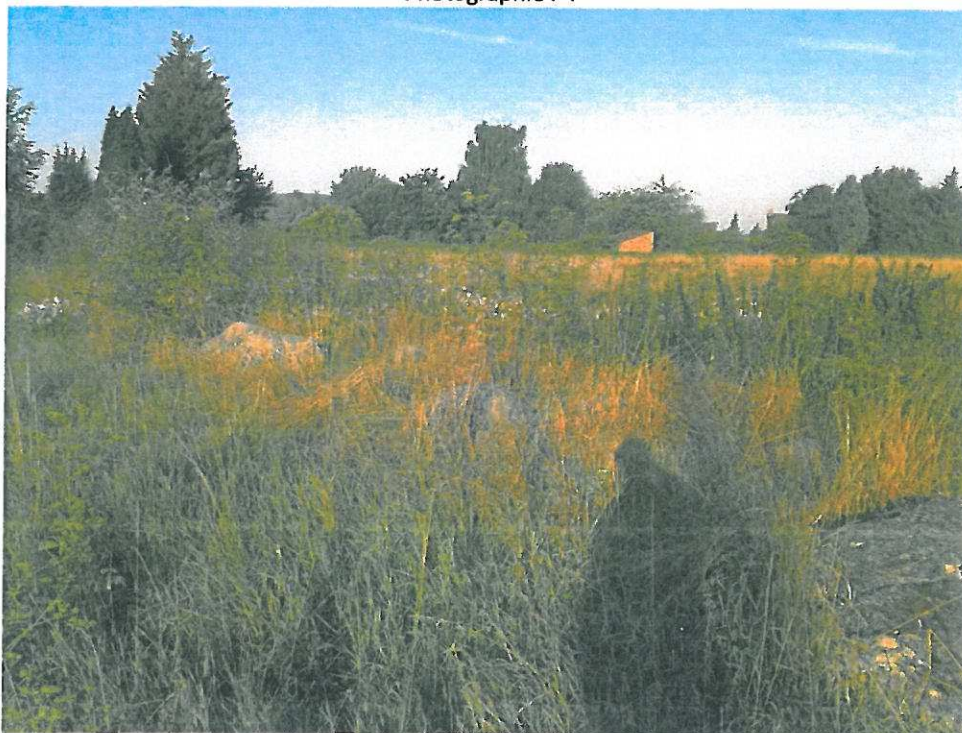
Voisinage du site au sud : rue Jules Ferry

Photographie P3



Voisinage du site au sud : rue Jules Ferry et bordure sud du terrain

Photographie P4



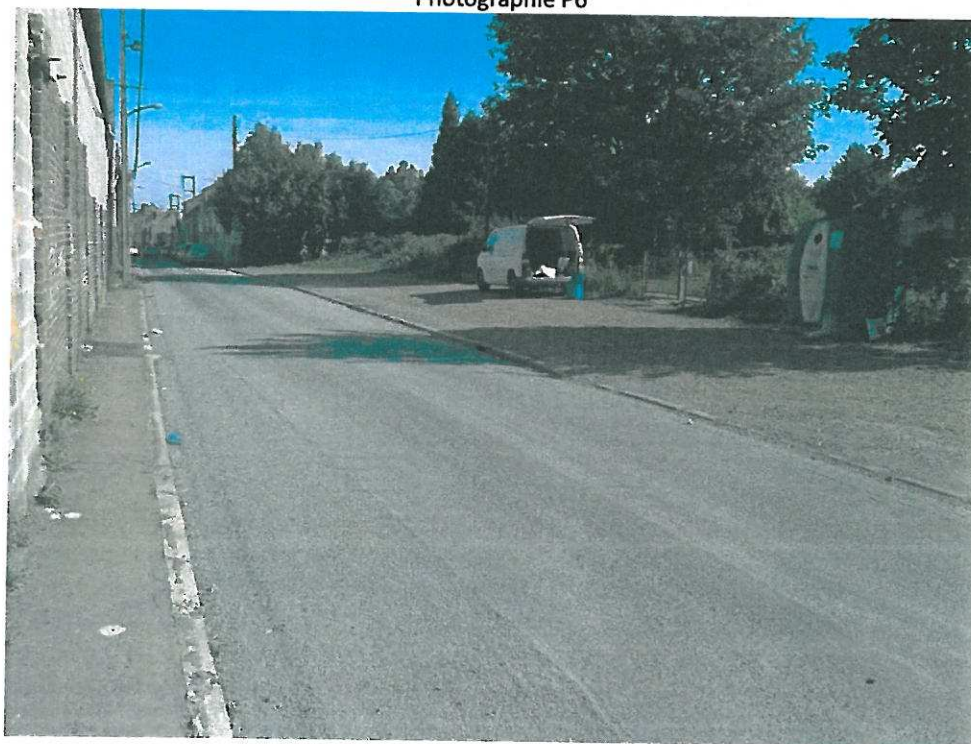
Bordure sud du site : terrain en friche

Photographie P5



Vue de la partie sud : terrain en friche

Photographie P6



Voisinage du site au nord : rue du Tilloy

Photographie P7



Vue d'ensemble du site : pelouses entretenues du centre cynophile héninois au nord et terrain en friche au sud

Photographie P8



Installations du centre cynophile héninois au nord

Photographie P9



Vue de la partie nord du site et du voisinage (industrie)

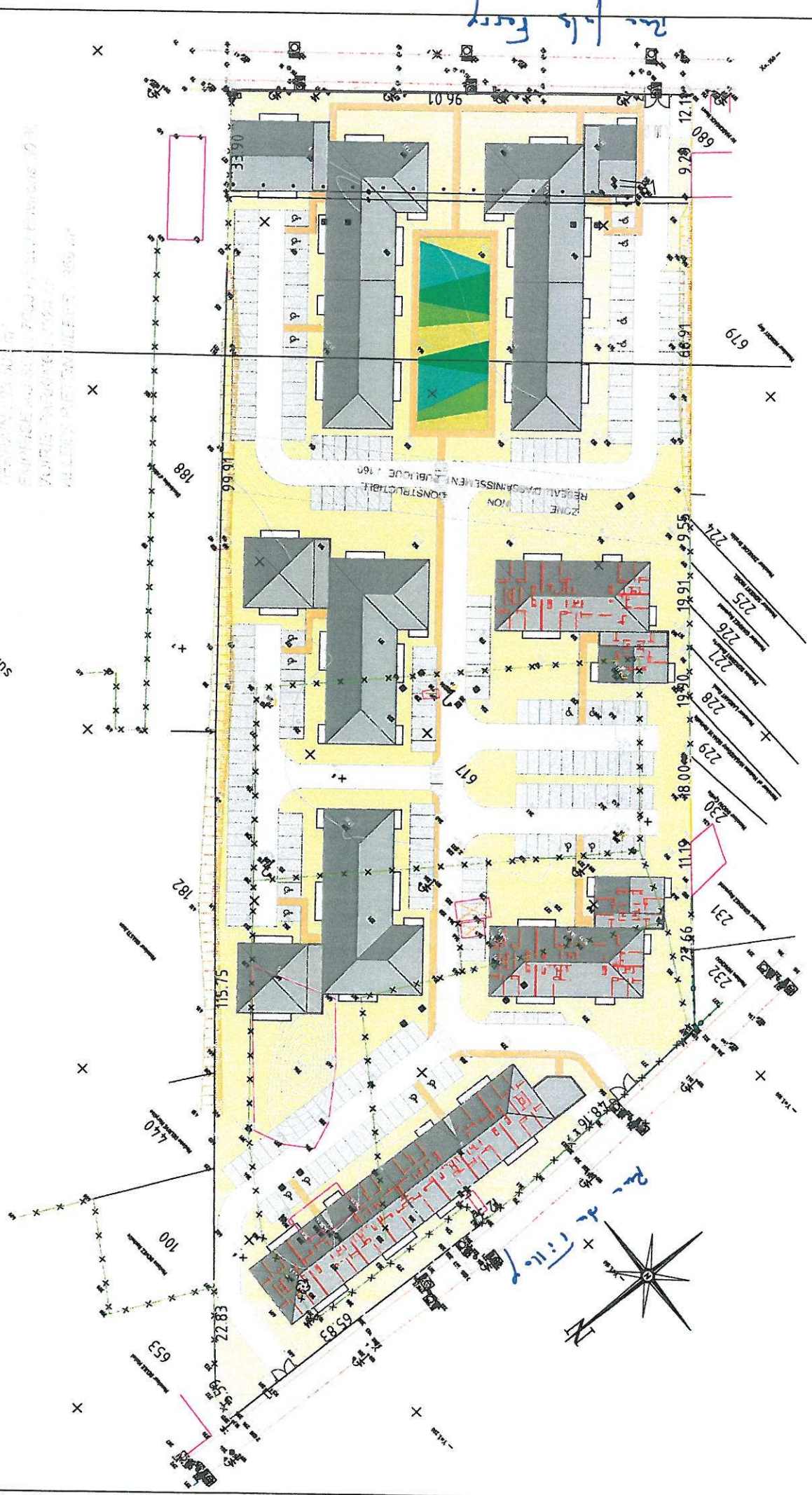
Photographie P10



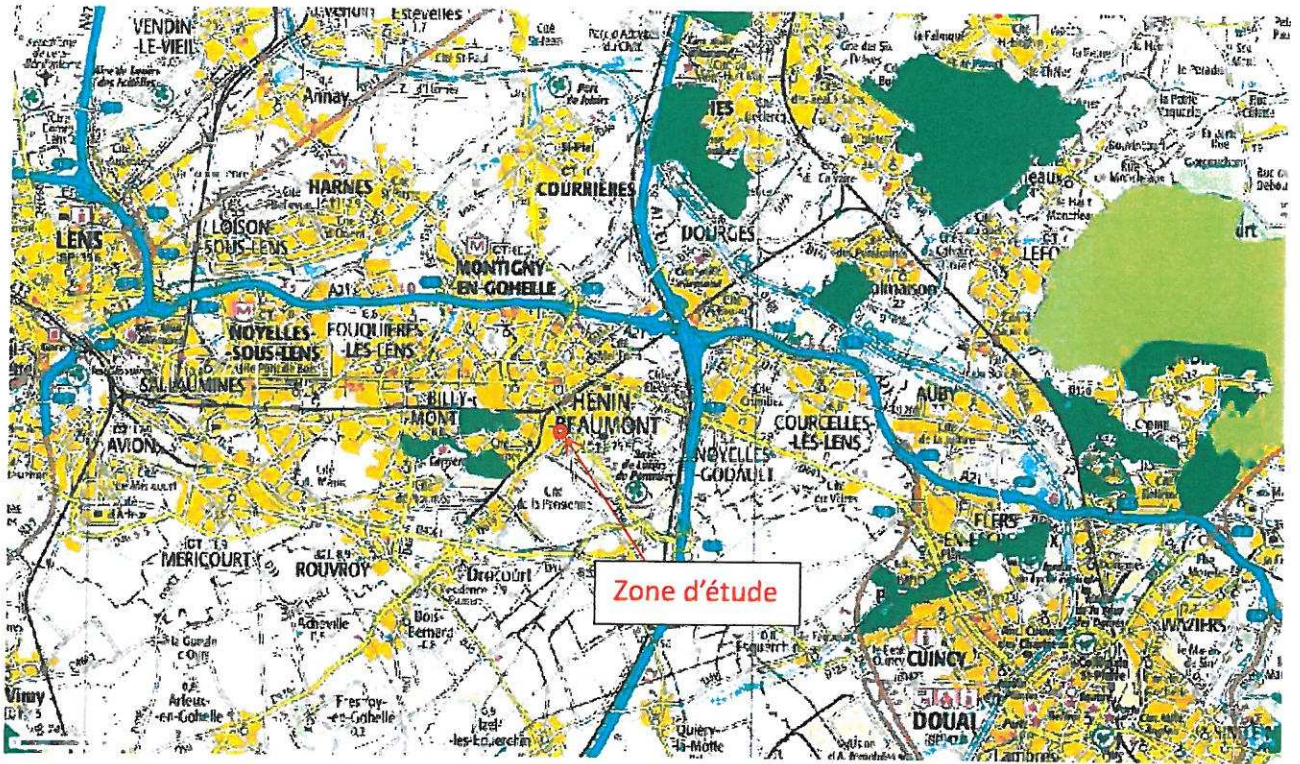
Vue de la partie nord-est du site et du voisinage (industrie)

surface cadastrale : 2ha35a 06ca
surface arpentage : 2

Zone d'habitat collectif
à usage de logements
à usage de logements
à usage de logements
à usage de logements



Annexe 6 ZNIEFF



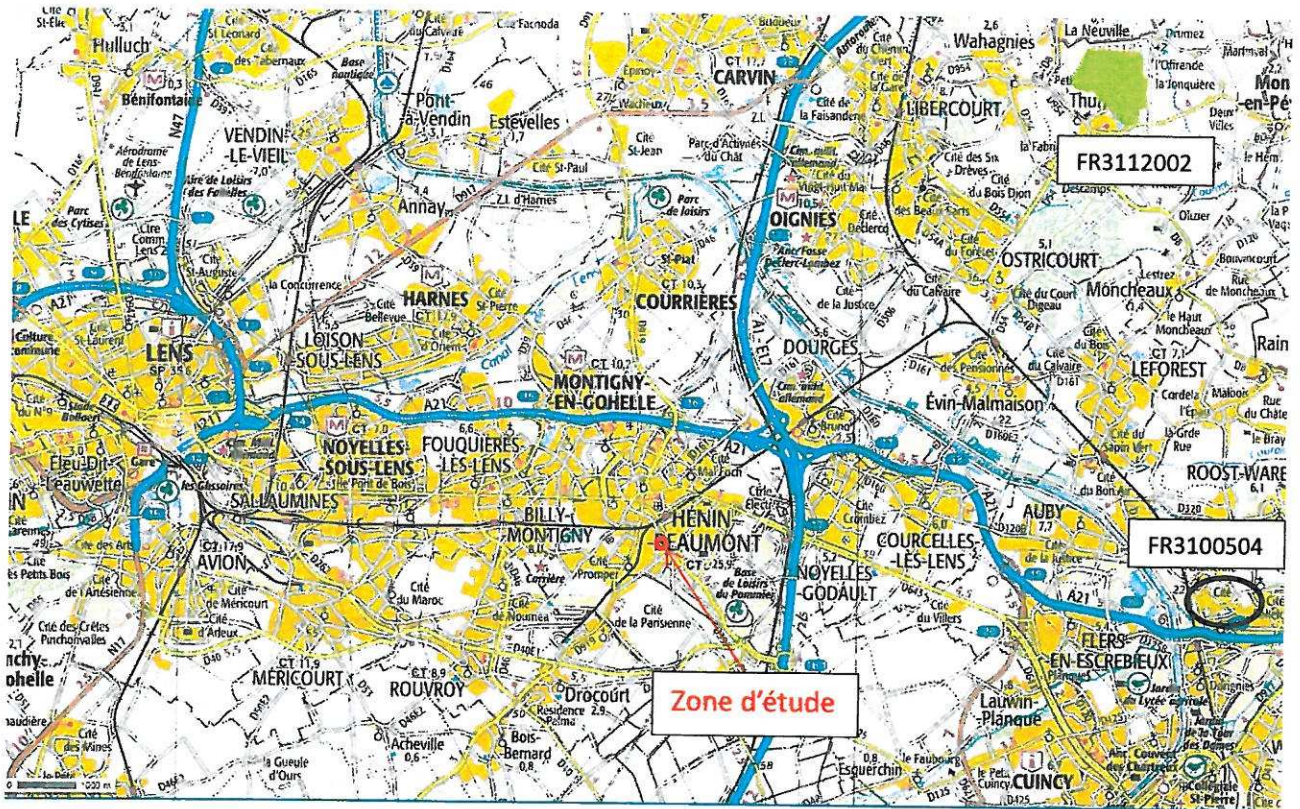
parc naturel régional



zones naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 1

Annexe 7

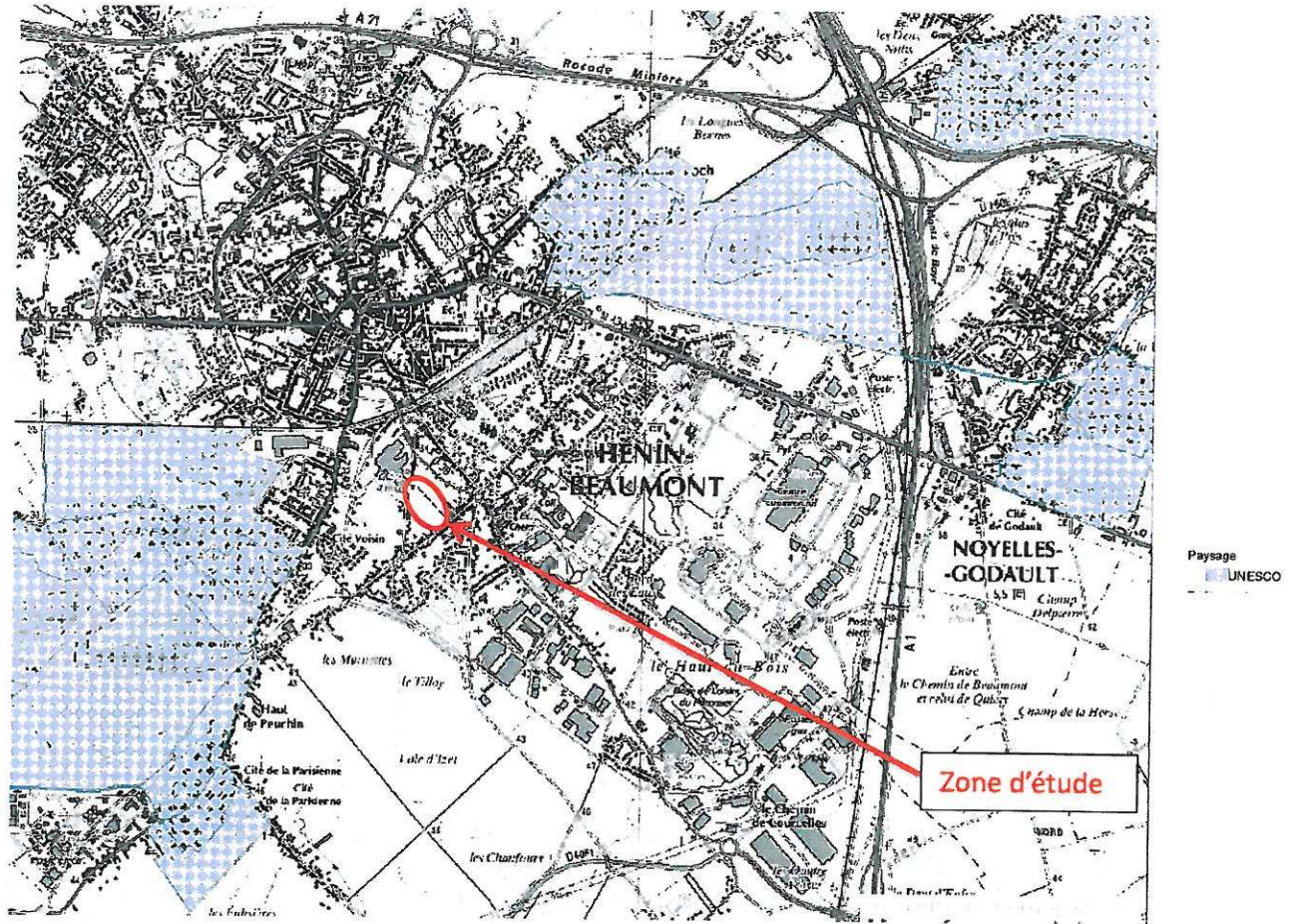
NATURA 2000



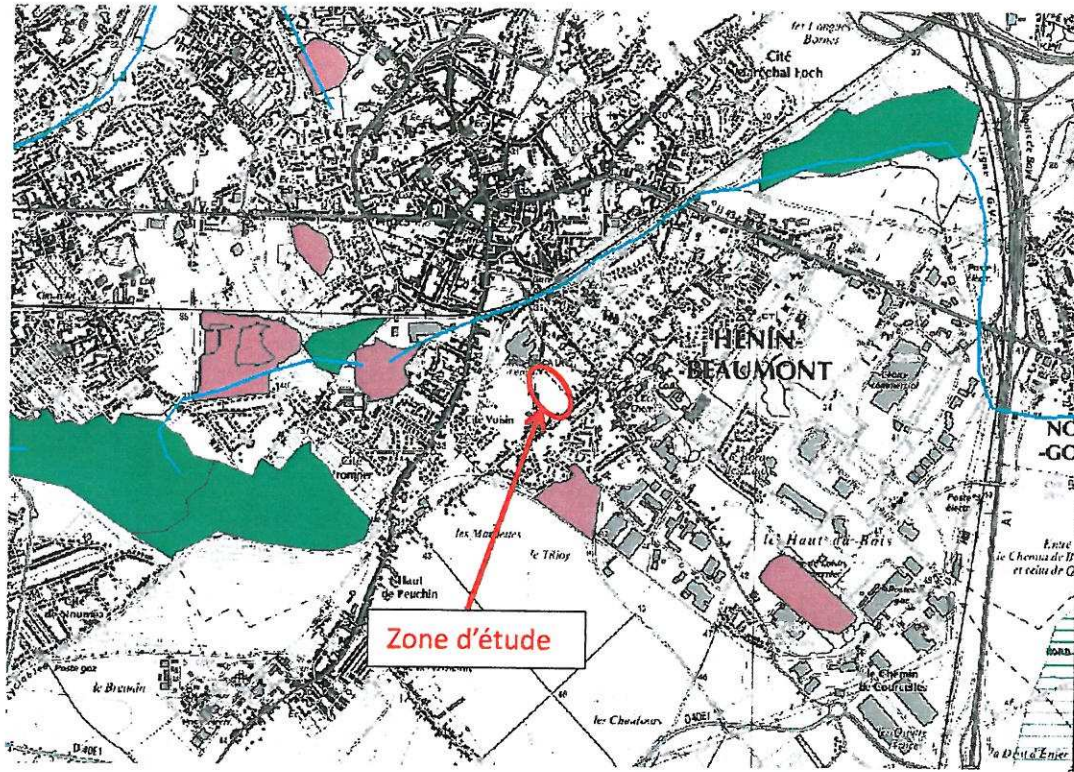
site d'importance communautaire (SIC)

zone de protection spéciale (ZPS)

Annexe 8 SITES UNESCO



Annexe 3 TRAME VERDE ET BLEUE



- Trame verte et bleue
- Corridors biologiques
 - Espaces à renaturer
 - Espaces relais
 - Coeur de nature